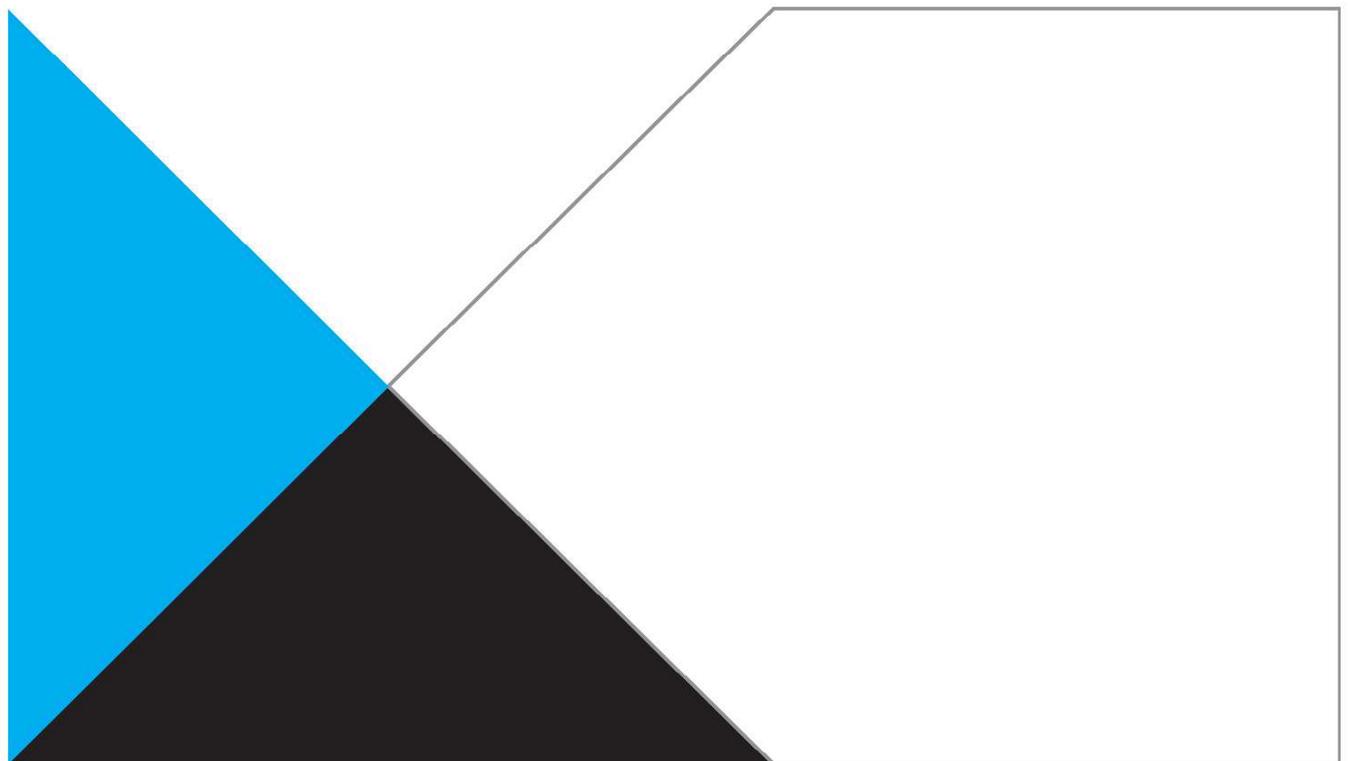




ASSOCIATION  
CETIM GRAND-EST

Rapport du Commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



**COFFRA SAS**

155, Boulevard Haussmann  
75008 Paris  
France  
T +33 (0) 1 43 59 33 88  
F +33 (0) 1 45 63 93 59  
E info@coffra.fr

[www.coffra.fr](http://www.coffra.fr)



Paris, le 20 avril 2021

A l'Assemblée Générale

Association CETIM GRAND-EST  
Mulhouse

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CETIM GRAND-EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de  
l'opinion**

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association constate les charges et produits sur les projets en cours selon les modalités exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par la direction.

Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre des tests pour vérifier la correcte application de la méthode décrite dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, à revoir les calculs effectués par votre entité sur la base des informations qui nous ont été communiquées et à apprécier par sondage les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces projets.

L'annexe expose également les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles et à la détermination des dépréciations et des provisions, relatives notamment aux engagements d'indemnités de fin de carrière.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables retenus par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes  
Compagnie Fiduciaire Franco-Allemande  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

représenté par

Christoph Schlotthauer  
Associé

Yann Goineau  
Associé

## **Annexes**

*Les comptes annuels sont numérotés de la page C1 à la page C18*

## Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	5 986 022,28	6 535 198,96	-549 176,68	-8,40
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 182 679,82	1 647 236,12	-464 556,30	-28,20
Reprises et Transferts de charge	36 161,53	25 742,56	10 418,97	40,47
Cotisations	3 100,00	3 500,00	-400,00	-11,43
Autres produits	562 899,87	565 720,56	-2 820,69	-0,50
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>7 770 863,50</b>	<b>8 777 398,20</b>	<b>-1 006 534,70</b>	<b>-11,47</b>
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières	203 302,22	198 741,58	4 560,64	2,29
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	2 453 323,15	2 861 128,81	-407 805,66	-14,25
Impôts et taxes	139 040,98	129 091,11	9 949,87	7,71
Salaires et Traitements	3 040 974,71	3 390 808,03	-349 833,32	-10,32
Charges sociales	1 327 362,94	1 436 179,13	-108 816,19	-7,58
Amortissements et provisions	870 205,75	925 954,40	-55 748,65	-6,02
Autres charges	10 217,26	1 856,71	8 360,55	450,29
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>8 044 427,01</b>	<b>8 943 759,77</b>	<b>-899 332,76</b>	<b>-10,06</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-273 563,51</b>	<b>-166 361,57</b>	<b>-107 201,94</b>	<b>64,44</b>
Opérations faites en commun				
Produits financiers	367,64	635,07	-267,43	-42,11
Charges financières	4,10	2 162,56	-2 158,46	-99,81
<b>Résultat financier</b>	<b>363,54</b>	<b>-1 527,49</b>	<b>1 891,03</b>	<b>-123,80</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-273 199,97</b>	<b>-167 889,06</b>	<b>-105 310,91</b>	<b>62,73</b>
Produits exceptionnels	91 022,79	46 500,00	44 522,79	95,75
Charges exceptionnelles	986,03	5 796,46	-4 810,43	-82,99
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>90 036,76</b>	<b>40 703,54</b>	<b>49 333,22</b>	<b>121,20</b>
Impôts sur les bénéfices	-179 247,00	-217 763,00	38 516,00	-17,69
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-3 916,21</b>	<b>90 577,48</b>	<b>-94 493,69</b>	<b>-104,32</b>
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>Total des produits</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
<b>Total des charges</b>				

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	251 142,04	135 440,35	115 701,69	60 488,45
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	7 986 779,11	7 077 327,64	909 451,47	1 349 390,15
Autres immobilisations corporelles	1 088 197,98	689 664,14	398 533,84	386 973,49
Immob. en cours / Avances et acomptes	133 935,00		133 935,00	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	850,00		850,00	850,00
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 088,98		1 088,98	1 088,98
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 461 993,11</b>	<b>7 902 432,13</b>	<b>1 559 560,98</b>	<b>1 798 791,07</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	268,80		268,80	1 185,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 680 025,19	81 331,13	2 598 694,06	2 685 195,13
Autres créances	298 167,82		298 167,82	260 108,08
Divers				
Valeurs mobilières de placement	24 443,10		24 443,10	24 443,10
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 315 058,72		1 315 058,72	1 102 471,93
Charges constatées d'avance	82 541,00		82 541,00	32 598,97
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 400 504,63</b>	<b>81 331,13</b>	<b>4 319 173,50</b>	<b>4 106 002,21</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 862 497,74</b>	<b>7 983 763,26</b>	<b>5 878 734,48</b>	<b>5 904 793,28</b>

## Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	796 538,63	796 538,63
Report à nouveau	702 242,67	611 665,19
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 916,21</b>	<b>90 577,48</b>
Subventions d'investissement	906 822,23	1 211 323,36
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 401 687,32</b>	<b>2 710 104,66</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	256 618,00	560 650,45
Provisions pour charges	405 956,47	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>662 574,47</b>	<b>560 650,45</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		84 109,29
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 945,00	24 273,76
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	708 924,99	641 457,05
Dettes fiscales et sociales	905 320,12	1 054 981,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	201 375,60	
Autres dettes	751 730,64	628 101,27
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	232 176,34	201 115,46
<b>DETTES</b>	<b>2 814 472,69</b>	<b>2 634 038,17</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 878 734,48</b>	<b>5 904 793,28</b>

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CETIM GRAND EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 5 878 734 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 916 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2021 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Il a également été fait application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, avec l'adaptation suivante :

- La quote-part annuelle d'amortissement des subventions d'investissements est positionnée en résultat courant, dans la catégorie "Autre produits d'exploitation" et non en résultat exceptionnel.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le Cetim Grand Est applique la méthode préférentielle dite "à l'avancement" pour la comptabilisation des projets en cours.

En conséquence, le résultat et le chiffre d'affaires sont enregistrés au fur et à mesure de l'avancement des projets, une créance est enregistrée en contrepartie. Lorsque les recettes futures probables sont inférieures aux dépenses futures probables, une provision est enregistrée pour la part de résultat déficitaire du projet non encore constatée dans les comptes (provision pour perte à terminaison).

Cette méthode de comptabilisation est mise en oeuvre sur l'ensemble des projets en cours dont l'activité est compatible avec la constatation d'un chiffre d'affaires et d'un résultat au rythme des dépenses constatées. Il en résulte l'enregistrement par projet d'écritures d'ajustement de :

- Facture à émettre (FAE)
- Produit constaté d'avance (PCA)

De même, les subventions d'exploitation sont également comptabilisées en fonction de l'avancement des projets correspondants, c'est à dire en fonction des dépenses réalisées ; de ce fait l'association n'utilise pas les comptes de fonds dédiés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La provision pour charges destinée à couvrir l'intégralité des futures indemnités à verser lors du départ à la retraite des salariés, a été

## Règles et méthodes comptables

estimée en fonction de la convention collective de la métallurgie.

Un calcul actuariel relatif aux droits des salariés acquis lors de leur départ à la retraite a été effectué selon les hypothèses suivantes:

- âge de départ à la retraite estimé en fonction de la législation en vigueur et notamment selon l'année de naissance,
- taux de progression salariale de 1,5% l'an jusqu'au départ à la retraite,
- coefficient de turn over estimé en fonction de l'âge des personnels,
- coefficient d'espérance de vie établi selon les tables de mortalité de l'INSEE,
- droit acquis en fonction de la durée de présence à la fin de l'exercice par rapport à la durée prévisionnelle de présence au sein de la société au moment du départ à la retraite,
- actualisation au taux de 0.34.% et taux de charges patronales de 45,8% appliqué, selon que le départ à la retraite s'effectuera à l'initiative du salarié (62 ans).

Engagement : + 516 789,74 €

Couverture SOGECAP - 110 833,27 €

Provision = 405 956,47 €

## Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Malgré cette incertitude, aucun indice remettant en cause la continuité d'exploitation n'a été identifié à la date d'établissement des comptes annuels.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

---

Les locaux du site de Mulhouse sont mis à disposition par la M2A à des conditions préférentielles.

Les locaux du site d'Illkirch-Graffenstaden sont mis à disposition à titre gratuit par la Région Grand Est.

Le CETIM GRAND EST a bénéficié d'un l'abandon de créance de la BPI (ex-OSEO), lié à une avance conditionnée mentionnée au passif du bilan sur les exercices précédents.

Cet abandon de créance a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	168 029	91 803	8 690	251 142
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>168 029</b>	<b>91 803</b>	<b>8 690</b>	<b>251 142</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 889 856	190 669	93 746	7 986 779
- Installations générales, agencements aménagements divers	759 296	8 537	15 617	752 217
- Matériel de transport	38 424			38 424
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	231 692	94 176	28 312	297 557
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		206 785	72 850	133 935
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 919 269</b>	<b>500 168</b>	<b>210 524</b>	<b>9 208 912</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	850			850
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 089			1 089
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 939</b>			<b>1 939</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 089 237</b>	<b>591 971</b>	<b>219 214</b>	<b>9 461 993</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 441	36 543	8 268	134 716
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>106 441</b>	<b>36 543</b>	<b>8 268</b>	<b>134 716</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 496 041	593 743	93 746	6 996 039
- Installations générales, agencements aménagements divers	429 926	62 117	15 617	476 427
- Matériel de transport	38 424			38 424
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167 383	26 240	27 748	165 875
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 131 774</b>	<b>682 101</b>	<b>137 110</b>	<b>7 676 765</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 238 215</b>	<b>718 644</b>	<b>145 378</b>	<b>7 811 481</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 061 823 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 089		1 089
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 680 025	2 588 084	91 941
Autres	298 168	298 168	
Charges constatées d'avance	82 541	82 541	
<b>Total</b>	<b>3 061 823</b>	<b>2 968 793</b>	<b>93 030</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances clients à plus d'un an sont déterminées par les clients douteux existant au 31/12/2019.

#### Produits à recevoir

	Montant
FACTURE A EMETTRE	268 879
FAE SUBVENTION	1 314 637
R R A A OBTENIR	39 430
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	9 082
<b>Total</b>	<b>1 632 027</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 099		375	724
Immobilisations corporelles	51 131	42 708	3 612	90 227
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	89 848	3 830	12 347	81 331
<b>Total</b>	<b>142 078</b>	<b>46 538</b>	<b>16 334</b>	<b>172 282</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		46 538	16 334	
Financières				
Exceptionnelles				

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	11 000	8 200			19 200
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme	3 100	9 200	3 100		9 200
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	364 403	41 553			405 956
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	182 147	46 071			228 218
<b>Total</b>	<b>560 650</b>	<b>105 024</b>	<b>3 100</b>		<b>662 574</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		105 024	3 100		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 799 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	708 925	708 925		
Dettes fiscales et sociales	905 320	905 320		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	201 376	201 376		
Autres dettes (**)	751 731	751 731		
Produits constatés d'avance	232 176	232 176		
<b>Total</b>	<b>2 799 528</b>	<b>2 799 528</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
FACTURES A RECEVOIR	288 110
PROVISIONS CONGES PAYES	304 778
CHARG A PAYER PERSONNEL	25 000
CH. SOC. /PROVIS. CONGES PAYES	144 938
CH SOC / CP3	19 245
CH SOC./PROVIS. GRATIF.	11 371
R R R A ACCORDER	41 114
<b>Total</b>	<b>834 555</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	82 541		
<b>Total</b>	<b>82 541</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	232 176		
<b>Total</b>	<b>232 176</b>		

### Impacts de l'événement Covid-19

Des décalages de paiements ont été octroyés pour les charges sociales (URSSAF et retraite). A la clôture, il n'y avait plus de dettes liées à l'évènement COVID restantes ouvertes.

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires et ressources

#### Impact de l'événement Covid-19 sur le Chiffre d'affaires

La pandémie du COVID-19 a mis un frein aux projets marchands des clients du CETIM GRAND EST.

Une baisse de l'activité marchande a été constatée en raison de l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie. Depuis début 2021, l'activité marchande reprend mais un retour à un niveau d'activité telle que constatée en 2019 reste encore incertain.

En 2020, le CETIM GRAND EST a été soutenu par le CETIM, au travers une hausse des financements collectifs pour des projets liés aux activités de recherche effectuées par le CETIM GRAND EST. L'activité 2020 s'est donc concentrée sur le secteur non marchand.

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Impact de l'événement Covid-19 sur les charges

Faisant suite aux mesures de confinements du 1er semestre 2020, le CETIM Grand Est a du recourir au dispositif du chômage partiel.

Ces mesures ont concernées l'équivalent de 3,1 salariés ETP, soit 5 662 heures. Les indemnités correspondantes s'élèvent à 72k €.

### Subventions d'exploitation

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

#### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	408 800	39 000	548 000		186 880	1 182 680
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>1 182 680</b>

### Charges et Produits exceptionnels

## Notes sur le compte de résultat

### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	986	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		91 023
<b>TOTAL</b>	<b>986</b>	<b>91 023</b>

### Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 31%	
Taux Normal - 28 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	179 247
<b>Autres imputations</b>	

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 77 personnes dont 5 apprentis et 2 handicapés.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	35	17	52	50
Employés	14	15	29	27
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Avenir				
Contrat Initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>32</b>	<b>81</b>	<b>77</b>

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	516 790
Engagements de crédit-bail mobilier	3 220
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>520 010</b>

## Autres informations

### Engagements de retraite

---

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 516 790 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 405 956 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.